



Publication communale No 5

Faoug, le 3 mars 2023

Avis d'enquête

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité de Faoug soumet à l'enquête publique

du 08.03.2023 au 07.04.2023

- Le plan d'affectation communal (PACom) et son règlement
- Le plan fixant les limites des constructions
- La détermination de l'espace réservé aux eaux (ERE) et aux étendues d'eau (EREE)
- La délimitation de l'aire forestière
- Les plans de l'affectation au domaine public communal des parcelles n° 48, 285, 670, 13 et partiellement la parcelle n° 300

Le rapport explicatif selon l'art. 47 OAT est disponible pour consultation.

Le dossier est déposé au Greffe municipal, où il peut être consulté sur rendez-vous. Il est également disponible sur le site internet de la commune : www.faoug.ch

Les observations ou les oppositions doivent impérativement être adressées par écrit à la Municipalité avant l'échéance du délai d'enquête.

La Municipalité